L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 25 Nov.

On appèle l'attention du public, à la vente des propriétés et esclaves abandonnées par J. M. Fernandez, à ses créanciers, qui doit avoir lieu aujourd'hui à la Bourse Hewlett, à midi, par Fernandez & Whiting. Nous publions en affiches les détails et ils se trouvent en outre sur la [illegible] page de cette feuille.

Nomination faite par le Gouverneur.

M. Gustave Rivarde pour être peseur de coton, en remplacement de M. A. Poor, décédé.

VENTES EN COTON [illegible]

414	balles coton, à	[illegible]	15 3-4	[illegible]
120	do	do	15 1-4	
270	do	do	15 3-8	
144	do	do	17	
100	do	do	16 1-2	
300	do	do	15	

Un piquet du Bataillon d'Artillerie d'Orléans a tiré hier, à midi, une salve de deux cents coups de canon, en l'honneur du GLORIEUX TRIOMPHE DES DÉMOCRATES dans L'ETAT DE NEW-YORK. Gloire à ce grand Etat qui sut maintenir les principes républicains contre les prétentions de l'Aristocratie!

Le soir, conformément à l'avis qui en avait été donné, il y a eu une assemblée dans la salle de bal de M. Davis, cette assemblée, qui se composait de l'élite de notre population et où étaient représentées toutes les classes industrielles du pays, était fort nombreuse et remarquable par l'enthousiasme radieux qui se lisait sur toutes les figures. Le bureau, formé aux acclamations de la foule, a été ainsi composé:

MODESTE LEFEBVRE, président;
J. H. HOLLAND, Dr. KER, PLAUCHE et LABATUT, vice-présidents;
MERCIER et FEDESCLAUX, secrétaires.

Plusieurs orateurs ont été entendus, parmi lesquels MM. B. Marigny, Wm. Christy, R. M. Carter et Potts, à qui la circonstance a inspiré quelques unes de ces généreuses pensées [illegible] qui vivent dans tous les cœurs où l'amour des richesses n'a pas éteint jusqu'à la dernière étincelle du ce dévouement à la patrie, qui fit la gloire de Rome et de la Grèce.

Ensuite les résolutions suivantes ont été soumises par un comité et approuvées à l'unanimité:

Résolu que le triomphe que vient d'obtenir le parti démocratique dans les états du Maine, du New-Jersey, de la Pennsylvanie, de la Géorgie, et de New-York, manifeste jusqu'à l'évidence que le peuple américain applaudit aux mesures et aux principes du gouvernement général, et prouve clairement que [illegible] n'a souffert aucune atteinte.

Résolu que quoique l'opposition ait dénoncé la conduite du président envers la Banque des Etats-Unis comme inconstitutionnelle et opposée aux vœux du peuple, nous considérons les élections récentes comme fournissant une preuve irréfragable que la démocratie des états approuve de tout point et est prête à appuyer les mesures dirigées par le président contre cette dangereuse institution.

Résolu que le parti démocratique de la Nelle. Orléans adresse à ses amis de l'état de New York les plus sincères félicitations sur le triomphe sans exemple obtenu par eux sur la plus puissante des coalitions monétaires. Et qu'il est persuadé que cette victoire est une nouvelle assurance pour le parti démocratique des Etats Unis que le puissant état de New York restera toujours ferme du côté du peuple dans toutes les grandes luttes qui surviendront avec le fédéralisme, la consolidation, la nullification et les monopoles de la Banque.

Résolu que nous nous réjouissons sincèrement avec le parti démocratique de New York, de ce qu'il a combattu et glorieusement renversé les desseins de ces traîtres à leur cause, qui, élevés par la faveur et la distinction du peuple, ont tenté, pendant qu'ils occupaient des places, de trahir la confiance que leurs constituants avaient mise en eux et de venir à la croisade formée contre les mesures et les principes de notre vénérable premier magistrat.

Résolu que le parti démocratique de cet Etat a applaudi avec joie à l'attitude ferme et indépendante qu'a prise la démocratie dans les états du Maine, d'Ohio, de New Jersey, de la Pennsylvanie et de la Géorgie contre l'influence corruptrice de la Banque des E. U.; et que par ces triomphes récents, elle a donné de nouveaux gages de son dévouement à l'esprit des mesures politiques qui doivent être si avantageuses au pays en général.

Résolu que notre confiance dans le patriotisme et la sagesse des mesures de notre révéré premier magistrat est inaltérée, et que nous le félicitons de ce que le verdict du peuple a mis au néant la désapprobation sur la conduite de ses ennemis.

Résolu qu'en considération des victoires ardues du parti démocratique et de ses glorieux triomphes sur ses ennemis, surtout sur N-ville et l'état de New York, nous recommandons respectueusement au président de cette assemblée la nomination d'un comité de.... membres, à l'effet d'aviser aux moyens de célébrer dignement nos victoires; et nous suggérons respectueusement à ce comité qu'il serait convenable de choisir pour cette célébration le champ de bataille du 8 janvier, situé au dessous de la ville.

Résolu que les éditeurs des journaux démocrates, même hors des E.-Unis, sont invités à publier ces délibérations; qu'une copie authentique en sera communiquée au président; et qu'un comité de cinq membres soit nommé pour remplir l'objet de la dernière clause de cette résolution.

Nous connaissons tous les retours des élections de l'état de New-York, à l'exception d'un seul district. La majorité en faveur de l'administration est positivement de 12,000.

Les candidats démocrates élus sont au nombre de TRENTE.

Ceux en faveur de la Banque neuf.

Dimanche, les Louisianais ont prouvé qu'un peuple républicain qui comprend la liberté et la gloire, loin de s'abaisser en honorant la mémoire de Napoléon, se grandit et s'illustre d'autant plus qu'il met plus de pompe dans le culte qu'il rend au génie [illegible] à honorer les puissants et élevé les faibles.

On a vu toute notre population, dédaignant les réflexions pitoyables d'une ou deux feuilles impolitiques, se porter en foule à cette cérémonie, et accompagner avec le recueillement le plus religieux, le masque de Napoléon jusqu'à la maison de ville; on a vu notre belle légion dans la tenue la plus brillante, rendre au grand homme après sa mort, des honneurs qu'elle se serait montrée jalouse de lui rendre de son vivant, prouvant par cette conduite, que le républicain, s'il est éclairé, ne peut admettre l'égalité absolue entre les hommes et que, sans déroger à ses principes, il [illegible] à admirer les phénomènes que la divinité se plaît à montrer aux hommes à certaines époques, comme un symbole de sa puissance.

Les honneurs que nous venons de rendre à la mémoire de ce grand génie associent la Louisiane au tribut d'admiration que la postérité la plus reculée paiera à l'empereur Napoléon.

CONSEIL-DE-VILLE.

Séance extraordinaire de dimanche, 23 novembre 1834.

Membres présens: MM. le recorder, Bermudez, Labatut, Montégut, Pédesclaux, Mercier, Dizon, McCready, Caldwell, McFarlane et Hyde.

Le recorder informe le Conseil que le but de cette assemblée est de recevoir le buste de Napoléon, présenté par le docteur Antommarchi.

Les différentes personnes invitées à la cérémonie prennent place selon leur rang, et le recorder l'adresse au docteur Antommarchi en ces termes:

Monsieur le Docteur,

Comme organe du Conseil de Ville, j'ai été chargé par le comité de l'hôtel-de-ville de vous adresser ces remercimens au nom des habitants de cette cité pour le don que vous venez de faire à la ville de la Nouvelle-Orléans, représentée par ses mandataires, du masque de Napoléon pris après sa mort. Les traits de celui qui a été si étroitement lié à la grandeur et à la gloire de la France, ne peuvent qu'être du plus grand intérêt pour cette grande portion de nos citoyens qui descendent de cette nation illustre, dont l'original de ce masque a été le législateur chéri. Alors que ces traits animés, traits empreints de l'expression du repos, de ce repos qui appartient à la tombe, sont exposés aux regards des spectateurs, ils donnent encore d'une manière bien frappante cette leçon morale et religieuse de l'instabilité de la grandeur humaine.

D'autres portraits de ce grand homme, dont le génie grandiose et l'âme toute-puissante sont admirés du monde entier, le représentent dans toutes les diverses phases de sa grande carrière, comme l'arbitre des destinées de vingt peuples différens. Celui-ci le représente prosterné devant l'Etre des Etres, le destructeur de toutes puissances, et soumis à la destinée inévitable du trépas.

Ce génie suprême qui conçut et mûrit de si grands projets, cette intelligence qui présida à un nouveau système de législation tend à s'identifier avec la civilisation elle-même: cet homme-dieu, ce héros-martyr a quitté ce [illegible] terrestre, et le *Grand Napoléon*, image personnifiée d'une douzaine de sciences et de conquêtes, est devenu semblable à la poussière de la vallée.

Comme républicains, monsieur, les habitans de cette cité (et [illegible] toute la nation américaine) apprécient à juste titre, le génie et l'âme extraordinaire qui furent le partage du Napoléon. Comme Louisianais, gouvernés en grande partie par un code dont lui-même nous fournit le modèle, Napoléon le législateur s'est acquis de grands droits à notre reconnaissance et à notre admiration. Nous lui devons beaucoup également pour l'acquisition que les Etats-Unis ont faite de la Louisiane.

Permettez-moi, docteur, de vous réitérer ici nos sincères remercimens pour le présent que vous venez de nous faire, et l'assurance du plaisir qu'éprouvent tous nos citoyens de vous savoir bien venu à la Nouvelle-Orléans.

Voici la réponse du docteur Antommarchi:

"Je remercie beaucoup l'honorable président, et je suis très sensible, messieurs, au noble et généreux accueil dont les Louisianais m'honorent.

"Je suis heureux, messieurs, de pouvoir offrir à cette ville, en gage de ma haute reconnaissance, l'illustre et majestueuse tête de l'empereur Napoléon, moulée par moi à Ste-Hélène, après son décès.

"Cette grande image, messieurs, est destinée à perpétuer parmi vous, ainsi que parmi les peuples de l'univers, de grands souvenirs et le feu sacré de l'honneur, de la gloire et de la patrie.

"Ce jour, messieurs, est un des plus beaux jours de ma vie, en m'associant à vous pour honorer la mémoire du Grand-Homme dont les siècles s'entretiendront."

M. Culbertson termine en disant qu'il croit que le but de cette assemblée est rempli; en conséquence, le Conseil s'ajourne à samedi prochain, 29 du courant.

Aussitôt après la clôture de la cérémonie, le Bataillon d'Artillerie a tiré une salve de cent un coups de canon.

Le navire *Virginian*, capitaine Harris, arrivé à New-York, a apporté des journaux de Liverpool du 11 octobre et de Londres du 10 au soir.

Un incendie, qui a éclaté à Liverpool le 10 octobre, a détruit 1500 balles de coton, 900 boucauts de sucre et diverses autres marchandises; on estime la perte totale occasionnée par cet événement à 30,000 liv. sterling.

La cour d'Angleterre a pris le deuil à l'occasion de la mort de don Pedro.

Le gouvernement anglais a annoncé la distribution de l'argent pris à Navarin—la plus grande part à recevoir sera de 7,400 livres sterling, et la plus petite de 30 schelings.

La guerre, ou plutôt la boucherie, commencée entre le gouvernement espagnol et les carlistes, se poursuit toujours dans le nord de l'Espagne sans aucun résultat définitif. Il est évident que les deux partis sont faibles en nombre, mais excités mutuellement par un esprit outré de vengeance. Dans leurs rencontres fréquentes, ils ne se font de quartier ni d'un côté ni de l'autre. Le parti le plus faible est massacré par le plus fort, et ni l'âge ni le sexe ne trouvent merci. Cette lutte prend tous les caractères d'une guerre civile dans son aspect le plus féroce, et elle est mille fois pire que la sanglante querelle qui a duré si long-temps dans le Portugal. On doit présumer que les nations voisines prendront des mesures pour mettre fin à ce déplorable état de choses.

En général, le parti de la reine semble avoir le dessus. Le 28 septembre, pendant que le Pastor et Cordova chassaient les carlistes du Bastan, Zumala-Carreguy, avec ses quatre bataillons, était aux prises avec la division d'Oran et une partie des colonnes de Lorenzo. Le combat a commencé à 8 heures du matin et a duré jusqu'à 4 heures de l'après-midi. Il a eu lieu à Salinas de Oro, à cinq lieues de Pampelune. Les troupes de la reine ont attaqué les carlistes, et pendant sept heures le sang a coulé sans interruption. A la fin, les carlistes ont cédé, laissant sur le champ de bataille 400 hommes tués et blessés.

Des rapports de Bayonne annoncent que Mina ne recouvrait sa santé que lentement, de manière qu'il paraît quelque peu douteux qu'il puisse prendre le commandement de l'armée de Navarre, avant qu'il ne soit tard pour continuer la campagne. Rodil était à Elbiri le 30, se préparant à retourner à Pampelune. Il avait l'intention de ne pas se retirer de l'armée avant l'arrivée de Mina.

Les événemens ont enfin cessé de se succéder en Portugal: tout y est calme et tranquille. La mort de don Pédro aura peu d'influence sur les affaires de ce royaume. On se hâtera autant que les convenances le permettront de marier la jeune reine, et quand le fils d'Eugène Beauharnais sera assis avec elle sur le trône, il aura probablement, aussi bien que l'eût fait don Pédro, défendu et protégé les jeunes libertés du Portugal. Peut-être n'est-ce point un malheur pour ce pays que don Pedro soit mort en ce moment. L'ambition ne [illegible] pas le désordre, c'est l'épidémie de la royauté, il se peut que l'ex-empereur eût cherché plus tard à s'approprier le diadème qu'il avait recouvré pour sa fille. Il aurait pu en résulter une guerre civile. Maintenant cette crise n'est plus à craindre, et le Portugal a le temps de respirer. Il y a beaucoup à faire, car la condition du peuple est lamentable. La pauvreté et les impôts l'accablent et le découragent, et il faut que la plus stricte économie préside à l'emploi des revenus publics. Pour obtenir des résultats permanents d'un avantage réel, il faudrait réellement refondre tout le système financier, et cela sans délai.

M. O'Connell, en Irlande, travaille à faire abolir toutes les dîmes; il a annoncé qu'il présenterait un bill à cet effet et qu'il ferait tous ses efforts pour le faire adopter.

Les nouvelles de Paris, du 6 octobre, sont sans importance; le maréchal Gérard, qui est le seul ministre qui ait accompagné le roi à Fontainebleau, a décidé de faire de l'amnistie des détenus politiques, une question de cabinet; il a déclaré, dit-on, qu'il reviendrait de Fontainebleau avec une ordonnance d'amnistie dans sa poche, ou sans son portefeuille de ministre.

Mademoiselle Bourgoin, ci-devant actrice du Théâtre Français de Paris, a laissé en mourant un million fr. à sa fille naturelle; on dit que sa fille est issue de sa liaison avec le maréchal Oudinot. Durant son exil en France, le comte de Taréno a été secouru par Mlle. Bourgoin; il vient de recouvrer ses biens, évalués à 7 ou 8 millions; on l'en suppose qu'il épousera la fille de Mlle. Bourgoin.

EXTERIEUR.

PARIS, 6 octobre.

(Correspondance Particulière.)

Il y a aujourd'hui lundi 6 octobre, grand conseil à Fontainebleau pour décider la question d'amnistie. Le maréchal Gérard a insisté pour cette mesure, non pas assez peut-être pour mettre au bout de la décision qui sera prise, l'engagement de rester ou de se retirer, suivant le résultat. Mais pour lui donner une sorte de satisfaction, on a appelé à Fontainebleau tous les ministres, MM. Dupin et Pasquier, le duc de Bassano, et encore un certain nombre d'autres personnages.

MM. Decazes et Pasquier sont, dit-on, aujourd'hui, de l'avis d'une amnistie; on veut que ce soient surtout les violences de police des derniers jours qui les aient décidés. Je fais tout simplement l'honneur de leurs convictions nouvelles, à l'impossibilité tardivement reconnue d'une lutte honorable [illegible] inextricable probité politique qui ait jamais existé.

On dit, et cela n'est pas improbable, que Louis-Philippe a eu avec MM. d'Apony et Pozzo di Borgo une conversation reprise deux fois sur l'amnistie, appuyée par l'un de ses ministres et combattue par l'autre. C'est l'Autriche qui ne voudrait pas d'amnistie, par crainte du mauvais effet d'une telle mesure en Sardaigne et en Suisse.

Nous saurons demain, probablement, le résultat du grand conseil d'aujourd'hui. La cour ne quittera [illegible] Fontainebleau que mercredi. Les magnificences continuent. C'est une espèce de parti fait d'imposer silence à toutes les clabauderies qui ont couru sur le penchant à l'économie de la cour; [illegible] invité tout ce qu'il y avait en France d'étrangers de marque. La dépense en est, dit-on, évaluée à 60,000 fr. par jour, soit pour tout le voyage 800,000 fr.

M. Thiers, par suite de la nécessité d'assister au grand conseil, ne sera à Paris que demain, toujours pour l'heure de la bourse.

PARIS, 7 octobre.

Afin qu'on puisse apprécier la portée des vues de la [illegible] comme, nous [illegible] le texte du projet de M. de Toréno.

PROJET DE LOI.

Article. Toutes les dettes [illegible]

les emprunts tant antérieurs que postérieurs à l'année [illegible]

Art. 2. Il sera procédé immédiatement à la liquidation de toute cette dette, et, à mesure que cette liquidation s'effectuera, il sera pourvu au paiement des intérêts.

Art. 3. Toute cette dette étrangère se divisera désormais en dette active et dette passive; [illegible] active et dette passive [illegible].

Les intérêts arriérés des anciens emprunts seront remboursés en valeurs de la dette passive.

Art. 4. Il sera créé un nouveau fonds 5 pr. cent représentant la dette active, dans lequel sera convertie la partie des anciens emprunts étrangers, comprise dans la dette active.

Art. 5. La dette active comprendra, en premier lieu, la dette portant intérêts que le gouvernement ne pourra tenir à l'avenir, et en second lieu, la partie de l'ancienne dette mentionnée à l'article 1er, qui viendra participer au paiement des intérêts qui doivent être appliqués à la dette active.

Art. 6. La dette passive se compose de la partie de la dette mentionnée à l'article 1er. qui n'aura pas été convertie en dette active.

Les obligations de la dette passive ne porteront pas intérêt; il sera pourvu ultérieurement à leur amortissement et remboursement.

Art. 7. Toutes les obligations et les titres qui représentent aujourd'hui la dette étrangère s'échangeront contre de nouveaux titres, dans le délai de dix huit mois, après la promulgation de la présente loi.

Le secrétaire d'état des finances prendra les mesures nécessaires pour que cette conversion s'exécute sur les places de Londres, Paris et Amsterdam, passé le délai ci-dessus fixé, toutes les anciennes obligations qui n'auraient pas été présentées à l'échange, demeurent par ce seul fait entièrement annulées.

Art. 8. Provisoirement, il sera appliqué un fonds d'amortissement de deux pour cent par an, sur la totalité du nouveau fonds créé avec l'intérêt de 5 pr. cent.

Art. 9. Le fonds d'amortissement s'appliquera inclusivement à la dette active; mais lorsqu'on aura racheté une certaine somme dont l'importance sera ultérieurement déterminé, la partie rachetée de la dette sera annulée et remplacée par une somme équivalente de la dette passive convertie en dette active, et participant par conséquent aux paiement des intérêts et à l'amortissement.

Art. 10. La partie de la dette étrangère créée pour satisfaire le trésor de France et les réclamations anglaises, en vertu des traités conclus le 30 décembre 1828 et 28 octobre 1829, ne souffrira aucune altération et n'est comprise dans aucune des dispositions qui précèdent.

Art. 11. Le secrétaire d'état des finances est autorisé à contracter un emprunt de 400 millions de réaux effectifs (100 millions de francs) destiné à couvrir le déficit du trésor et à faire face aux besoins extraordinaires; il le contractera aux meilleures conditions qui lui seront offertes et qui lui présenteront le plus de garanties.

Art. 12. Le secrétaire d'état des finances demeure autorisé par la présente loi à créer un fonds de 5 pr. cent correspondant à la valeur de cet emprunt et à lui affecter un amortissement qui sera fixé d'après les bases établies par l'art. 8.

Art. 13. Le secrétaire d'état des finances est chargé de faire les réglemens qu'exigera l'exécution de la présente loi en leur donnant la plus grande publicité.

PARIS, 5 octobre.

ALARMES PROPAGEES PAR LE CARLISME.

La *Quotidienne* publie ce matin un article sur une crise commerciale qui, d'après les renseignemens qu'elle a dit avoir recueillis, se serait manifestée à Paris et semblerait menacer la France entière. Sans nous inquiéter des motifs qui ont engagé ce journal à propager de semblables alarmes, nous allons opposer à ses tristes prévisions quelques faits dont nous pouvons, nous, garantir l'exactitude avec d'autant plus d'autorité qu'on ne pourra pas nous supposer un intérêt de parti à les produire.

Il a éclaté, il est vrai, une faillite de trois millions dans le commerce de la soierie, par des causes tout personnelles. C'est là un des événemens qui peuvent se manifester lorsque l'état du commerce est prospère. Paris, Saint Etienne, Lyon et Rouen, se partagent cette perte. Il n'y a là rien qui puisse se rattacher à des causes générales; il peut en résulter quelques froissemens particuliers, mais ce doit être sans effet direct sur le mouvement industriel d'une ville comme Paris, où les affaires sont si importantes.

Avant cette faillite, il y en avait eu deux beaucoup moins importantes, l'une de 350 mille francs dans le raffinage, l'autre de 375 mille francs dans le commerce de la rue de la Verrerie. Ces deux suspensions affectent, dans une proportion à peu près égale, les places de Paris, du Hâvre et de Nantes. Leur cause principale résulte de la loi qui a réduit la prime d'exportation des sucres raffinés, et qui a fermé quelques débouchés à nos produits coloniaux. Toute modification, quelque juste et utile qu'elle soit, entraîne toujours après elle un léger trouble dans les relations commerciales; d'anciens rapports doivent être changés; il faut se créer de nouveaux placemens; ce sont là des accidens malheureux sans doute pour ceux qui en sont atteints, mais insignifians quant à l'ensemble des transactions. Le commerce des denrées coloniales a repris son allure accoutumée; les sucres, en particulier, ont haussé, et l'on n'aperçoit en aucune façon les symptômes que signale la *Quotidienne*.

Quant à une prétendue faillite de *sept millions*, qui aurait été signalée à la *Quotidienne*, elle n'existe que dans son imagination, et il ne lui serait certainement pas possible de la faire connaître.

Il y a fort long-temps que le commerce des articles dits de Paris, qui forme une des branches principales de l'industrie de la capitale, n'a été dans une situation plus favorable; le commerce de détail continue à être prospère; quant au commerce en gros, il y a une grande activité dans les soieries, dans les toiles unies et peintes; la vente des lainages est seule ralentie par l'effet de la douceur de la température. Les achats de draps, de mérinos et autres étoffes de la même nature, qui s'effectuent d'ordinaire à cette époque, tant pour la consommation de Paris que pour celle de la Bourgogne, de la Champagne et du rayon que le marché de la capitale alimente, sont un peu différés; du reste, cette industrie est en bonnes mains, les détenteurs peuvent attendre sans péril.

Le papier de banque et du haut commerce s'escompte encore de 3 1-4 à 3 1-2 0-0. On présente fort peu de valeurs moyennes à la banque de France à 4 0-0 le portefeuille de ce grand centre de crédit est toujours dégarni et ses caisses sont toujours trop pleines .... Où donc trouver la crise si positivement annoncée par la *Quotidienne* Serait ce, par hasard, à la bourse? Mais là encore, malgré les tripotages infâmes qui s'y pratiquent, l'argent est très-abondant sur les fonds solides, sur ceux que les rentiers prudens savent choisir; les avances sur les rentes françaises, qui en terme de bourse s'appellent *reports*, s'effectuent à moins de 2 p. 0-0 par an d'intérêt: Ce n'est pas, il faut l'avouer, un symptôme très alarmante.

Réduisons donc à leur juste valeur les terreurs calculées de la *Quotidienne*. Lorsqu'une faillite éclate, il y a toujours une certaine hésitation dans l'industrie: le commerce de l'escompte étant effectué presqu'en totalité par des capitalistes particuliers, par des banquiers ou des courtiers-escompteurs, au lieu d'être un peu plus concentré dans l'établissement dont c'est la destination propre; la Banque de France, il en résulte souvent des alternatives de hausse et de baisse dans le crédit commercial. Ces oscillations fâcheuses, quoique légères, n'auraient pas lieu si la Banque de France comprenait le but pour lequel elle a été instituée, qui est de maintenir, le plus possible, un équilibre constant dans la circulation, dans les transactions commerciales, industrielles et financières.

Il n'y a pas de crise possible dans ce moment; car il n'y a pas de grandes affaires engagées; le mouvement industriel repose plutôt aujourd'hui sur les ressources personnelles des commerçans et des manufacturiers que sur le crédit; l'incertitude des commerçans sur la réforme de la loi des douanes n'a pas permis d'engager des capitaux importans dans les expéditions lointaines; les transactions courantes ont eu principalement pour objet de fournir aux besoins de la consommation intérieure. Il n'y a point d'engorgement dans les manufactures. Nos filatures de coton sont en grande activité; Lyon seul souffre; mais ce n'est pas d'un mal présent; le souvenir du passé, les craintes de l'avenir, la fausse position des fabricans à l'égard des ouvriers, sont les seules causes des inquiétudes de cette riche cité. Dans les lainages, il y a des approvisionnemens suffisans, mais il n'y a pas un trop plein; le prix encore très élevé des laines non ouvrées est une preuve non équivoque du bon état de cette importante industrie.

Ce ne sont pas là des symptômes fâcheux. Nous hésitons d'autant moins à le constater, que nous croyons faire une chose utile à tout le monde, à l'exception peut-être de quelques hommes qui sont bien moins désireux de la prospérité de leur patrie, de l'amélioration des classes ouvrières que l'industrie seule fait vivre, que du triomphe chimérique de doctrines et de principes surannés, triomphe qu'ils veulent obtenir à tout prix. Quant à nous, comme nous avons toujours nié que la prospérité du commerce fût l'œuvre de nos gouvernans actuels, nous n'avons aucun scrupule à déclarer que, malgré leur triste administration, l'industrie est bien éloignée d'avoir à redouter la crise dont la *Quotidienne* la menace.

Du reste, nous constatons seulement l'état actuel de l'industrie sans préjuger les changemens, les catastrophes même que l'avenir et surtout l'absence d'organisation dans le travail peuvent amener; mais ces grandes perturbations sont en dehors des prévisions de la *Quotidienne*, et certes ce ne sont pas les doctrines économiques de la restauration qui auraient pu les prévenir: l'expérience l'a prouvé.

NOUVELLE METHODE CURATIVE
DES
DARTRES, CHANCRES, ULCERES, ECROUELLES, CANCERS
Et de toutes les plaies soit anciennes, soit récentes, ou déclarées incurables.
Il n'est exigé de rétribution que des malades guéris.
CONSULTATION ET PANSEMENT [illegible]
Tous les jours de 10 heures à 1 heure après midi.
CHEZ MONSIEUR G. GREBASSOL
Rue St. Philippe, No. 113, entre Bourbon et Dauphine.

TRAITES sur Paris et New-York [illegible] THEODORE NICOLET & Co. No. 26 rue Bienville.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Belvidere, Night, Liverpool, Capitaine.
Navire Bazaar, Hamilton, Liverpool, Hagan, Niven & co.
Goel. Gen. Lafayette, Ireland, Tampico, [illegible] W Zacharie & co.

ARRIVES.

Brick Pocahontas, Magee, de Boston.
Bateau a vapeur Huntsville, Bullock, de Bayou Sarah, avec 1403 balles coton et 52 bls sucre.
Arrivé au Lac—Bat a vap Otto, B Vincent, en 19 heures de la Mobile, avec la malle des Etats Unis, du coton et des passagers.

Chambre du Commerce de la Nelle-Orléans.

COMITE D'ARBITRAGE POUR LE MOIS Nov.

Messrs. A. Rivière, G. G. Stevens, Jas. H. Shepherd, H. G. Schmidt, P. L. Blumes, Thos. Toby, Saml. Thompson.

COMITE D'APPEL.

M. Thos. Urquhart, *Président.*
Messrs. J. S. Peters, et J. B. Byrne, *Vice-Présidents.*
Messrs. James Dick, A. Quertier, W. L. Hodge, A. Fisk, H. C. Cammack, W. Bogart.

Par ordre de la Chambre,
10 nov Chas. BRIGGS, secrétaire

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 41.. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.
25 nov—1m CHALPUT.

LE DR. MAC-MAHON a transporté son bureau au No. 178, rue de la Commune, entre les rues Bourgogne et Remparts. 25 nov—3m

LES soussignés ont en magasin, et offrent à vendre,—150 quarts de barriques Malaga sec, 300 barillets dito; 100 quarts vin doux de Malaga, 150 barillets dito; 300 barils eau-de-vie d'Espagne; 400 jarres huile d'olive; 25 barils amandes sans coques, 150 milliers cigares; 150 sacs café, 20 caisses confitures de la Havane.
J. PRATTS & Fils.
25 nov rue Ste-Anne no. 52.

CHARBON DE KENDAL,—La belle cargaison de Charbon de Kendal et Liverpool, par l'Alexander, consignée à MM. Hagan & Niven, est maintenant en vente par petites quantités, mais non moins de 6 barils. S'adresser en face du marché aux légumes, ou au no. 158, rue Toulouse. 25 nov.

A VENDRE à l'amiable, à des conditions avantageuses une Négresse, bonne couturière et cuisinière, bon sujet. S'adresser au D. Léger, rue de Chartres, no. 43
25 nov

MELASSES—1500 gallons melasse à vendre par
JULES LE BLANC.
25 nov. No. 103 rue Royale.

LES soussignés désirant dévouer tout leur temps aux affaires de commissions, invitent les marchands de comestibles et ceux de la campagne à venir examiner leur fond de comestibles et de liqueurs, qu'ils vendent en ce moment aux prix coûtant et à des termes accommodans.
DUCROS & MORPHY.
25 nov rue de la Vieille Levée, no. 13.

LE capitaine et les consignataires du navire HEROINE, ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage du dit navire. 25 nov.

AVIS—La personne qui a en sa possession une traite tirée par Hy. Patto, à New-York, pour la somme de $1,088 55 cts. acceptée par Vr. Hébert, et due le 26 novembre courant, en recevra le paiement immédiatement en s'adressant à
25 nov KENNEDY, DUREL & Co.

$10 DE RECOMPENSE.

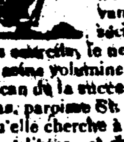

Partie marrone de chez le soussigné le 20 du mois passé, la griffonne nommée EUPHEMIE, âgé d'environ 20 à 22 ans, taille cinq pieds et quatre ou cinq pouces, ayant le pouce de la main droite cicatrisé, suite d'une brûlure, et n'a plus l'ongle; les deux dents de devant de la machoire supérieure sont cassées, deux petites marques de coupure sur les [illegible], le nez très plat, yeux longs, corpulente, et les seins volumineux. Elle fut achetée par le soussigné à l'encan de la succession Denis Lemel au poste des Opelousas, paroisse St. Landry (il y a six ans) et il est probable qu'elle cherche à se rendre là, ayant des sœurs et mère qui sont libres, et cherchera aussi à se faire passer pour libre. La récompense ci dessus sera payée à qui la fera loger dans une des geoles de cet état; et donnant avis au soussigné, et $20 hors de cet état.

Tous capitaines de navires et bateaux à vapeur ou toute autre personne qui voudrait la receler sont prévenus qu'ils seront poursuivis selon toute la rigueur des lois.
A. MONDELLI,
25 nov rue Chartres, no 183.
La Gazette des Opelousas insérera cet avis pour 15 jours et enverra son compte pour être payé à cet office.

PAROISSE D'ORLEANS—Attendu que Hypolite Gally a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu P. Sombrecase, décédé ab intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
25 nov W F C DUPLESSIS, rég.

R. GORRANT a l'honneur de prévenir MM. les négocians et détaillants de cette ville, qu'il vient d'importer de France, divers articles de nouveautés, modes et fantaisie, tels que: Gros de Naples; Bas de soie et fil d'Ecosse; Gants de soie et peau de chevreau; Indiennes; Jaconat, et Mousseline de couleur; Broderies en tous genres; Mouchoirs de poche; Echarpes; Schalls et Robes en tulle; Robes de bal du plus nouveau goût; Chapeau de paille pour hommes et femmes; Chapeaux à claque pour le bal; Mousseline pour robes et rideaux; Ombrelles; Parapluies; Fleurs artificielles et parfumeries.

Au drawback, Draps de Sédan et d'Elbeuf, pantalons et gilets à la mode; linge de table et de lit.

Il offre aussi des instrumens de musique provenant de la dernière exposition, appelés Philtz harmonica expressifs; plus, quelques caisses de vins de Bordeaux et de Champagne, première qualité.

Son magasin est ouvert encoignure Chartres et Conti, maison de M. Rocquet, horloger. 22 nov—5

LA Banque de l'Union de la Louisiane tire des traites sur Londres et sur Paris.
20 oct J B PERRAULT, caissier.

CALLIGRAPHIE.

MM. DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. Les dames qui le désirent, peuvent recevoir des leçons chez elles. Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Carstair, que ces MM. ont adoptée, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitants qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges différens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.

Nouvelle Orléans 12 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides, sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Le Révérend Mr. C. MAENHAUT.
A. GSAILHE, [illegible]
J. W. EGNEW, [illegible]
D. MORPHY, [illegible]
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans, [illegible]
Le Révérend G. L. NASH, [illegible]
Le Révérend G. WINSLER, [illegible]
W. C. POPE, [illegible]
L. BRINGIER. 27 nov—5m

50 Paniers Vin de Champagne [illegible] d'une qualité tout à fait supérieure, de la marque [illegible]; 50 caisses vin de Champagne Sillery; 20 caisses vin de Bourgogne vieux et de 1ere qualité, (Chambertin, Romanée, Nuits et Corton); 10 paniers vins Chablis et Pommard, en débarquement du navire [illegible] à vendre par THEODORE NICOLET & Co. 22 nov [illegible]

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 25 NOVEMBRE 1834.

FIORELLA,

Opéra comique en trois actes, de M. Scribe, musique de M. Auber. DISTRIBUTION:

Albert,	MM. Heymann.
Rodolphe,	Delcroix.
Pietro,	Bailly.
Arpaya,	St. Victor.
Fiorella,	Mmes. Millot.
Jerbina,	St. Clair.

Suivi de

LES VIEUX PECHES,

Comédie vaudeville en un acte, de MM. Mélesville et P. Dumanoir. DISTRIBUTION:

M. Gérard,	MM. St. Victor.
Oscar,	Delcroix.
Hilarion,	Alfred.
Un notaire,	Eugène.
La Marquise de Champagnelles,	Mmes. A. Girardot.
Ninette,	Millot.

POUR MATANZAS.

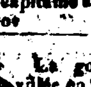

La goëlette SAN LUIS, Capitaine Gastrinaga, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira jeudi prochain. Pour fret de 30 barils ou passage, s'adresser à
25 nov. S. PRATS & Fils.

POUR LA HAVANE.

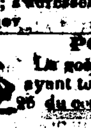

Le brick espagnol, fin voilier, PAR, capitaine Pons, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à S. PRATS & Fils.
25 nov rue Ste. Anne no. 52

POUR TAMPICO.

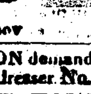

La goelette A I, CREOLE doublée et chevillée en cuivre, capitaine Guid, partira sous peu. Pour fret ou passage, (ayant de bons emménagemens); s'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
24 nov 117, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

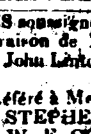

La goëlette RAMONCITA, capt. Alcina, ayant tout son chargement prêt, partira mardi, le 26 du courant. Pour passage seulement s'adresser à GARCIA, BUYO & Co.
24 nov No, 34 rue Ste. Anne.

L'ON demande un cuisinier ou une cuisinière. S'adresser No. 30, rue Toulouse. 24 nov—3

LES soussigné ont, ce jour formé une société sous la raison de *Lambeth & Thompson*, même successeurs de feu John Linton.
W. E. THOMPSON,
W. M. LAMBETH.

Référé à Messrs.
STEPHEN DUNCAN, W. E. CORNER, W. N. MERCER, Natchez.
MM. FORD & MACKHAM, Vicksburg.
Général H. S. SPRIGG, A. P. WILLIAMS, Alexandrie.
Nouvelle-Orléans, le 24 nov. 1834.

PERDU—Hier, vers midi, entre les rues Moreau et de la Paix et l'encoignure de la rue Toulouse, un petit Portefeuille en maroquin contenant $750 en neuf billets de banque de $50, trois dito de cent, et deux dito de dix, tous des banques de cette ville. Celui qui l'a trouvé, si c'est une personne honnête, est prié de le remettre au bureau de cette feuille, où on lui donnera une récompense libérale 24 nov—3 P. PASCAL.

600 CAISSES Pétarres; 10 barriques joujou, 30 balles Draps de nègres et couvertes de laine, reçus et à vendre par
FERNANDEZ & WHITING,
24 nov rue St. Louis, No. 20.

POISSONS—20 barils Mulets No. 1, à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
24 nov Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée

BOEUF—70 barils Bœuf, prime, 41 do. mess do.; 34 demi barils do., maintenant en débarquement du bateau à vapeur Mountaineer, à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
24 nov Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée

CHEVAL VOLE.

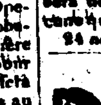

IL a été volé devant la porte du Soussigné, rue d'Enghein, encoignure Victoire, un CHEVAL anglais, tout rouge; il est grand et allongé, et n'a point d'étampe. Il a une taie à l'œil droit, la tête busquée; et est âgé d'environ 12 ans. Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, et aucune question ne sera faite.
24 nov—4 JOSEPH POUGUET & L. SERVANT.

CHEVAL EPAVE.

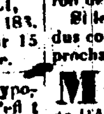

IL a été conduit chez le syndic de la Paroisse d'Orléans un cheval américain, gris de fer, sans étampe.

Une jument canelle, marquée DS sur la cuisse droite, avec son suivant âgé d'environ deux mois.

Si les dits animaux ne sont pas reclamés, ils seront vendus conformément à la loi, sur les lieux, le 24 décembre prochain. 24 nov—3 C. LACOSTE, syndic.

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre: 66 sacs café nouveau, en débarquement de l'Alejandro; 450 sacs vieux café en magasin; 20 barils Amandes; 20 balles tabac en feuille; (Vuelta Abajo); 400 milliers de Cigarres de toutes descriptions.
22 nov 27, rue Toulouse

AVIS AU PUBLIC.—Il a été égaré un bon souscrit pour André Castille, conçu en ces termes, *Bon pour six cents soixante quinze piastres"* (plus ou moins) que je paierai à Jeanne Monnet." Comme le dit bon est perdu, je préviens le public de ne pas le négocier. Un acompte de cent soixante quinze piastres a été déjà reçu à valoir sur le dit bon.
22 nov JEANNE MONNET.

LES créanciers de M. A. V. Boismare sont priés de présenter leurs titres de créances à M. E. Carraby avant la vente des biens du dit Boismare, afin que les syndics soussignés puissent faire un état exact des dits créanciers.
E. CARRABY, A. SENECAL } Syndics des créanciers de M. A V Boismare.
23 nov—9, 2m.

200 Sacs de Salpêtre, en débarquement du navire Hercules, et à vendre par
THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No. 26, rue Bienville.

MAGASIN PITTORESQUE.

LA maison Cazeaux et Bijotat, rue Royale, No. 186 vient de recevoir cet excellent recueil, publié en France et qui se recommande par la variété des articles et par le talent d'exécution des gravures dont cet ouvrage est orné et qui dépassent le chiffre de 300 à l'année 183.. proprement relié, se vend $2. Les personnes qui voudraient continuer à recevoir ce journal pourront se faire inscrire dans le dit magasin; la parenté qui existe entre un des associés et le gérant de cette entreprise, offre une garantie pour que les souscripteurs reçoivent régulièrement cet ouvrage. Trente Nos. de l'année 1834 sont déjà reçus et on s'engage à fournir les Nos. suivants qui compléteront l'année vers la fin de Janvier ou au commencement de Février. La dite année 1834 sera rendue aussi à la même époque proprement reliée, au même prix de $2.

On peut souscrire aussi dans le même magasin au trésor numismatique, chef d'œuvre d'art, la gravure sur acier n'a jamais été poussée si loin. Ce nouveau procédé inventé par M. Collas, représente la médaille telle qu'elle est et soit en creux ou en relief, ce qui fait qu'on peut donner à $1 50. Ce qui coûterait $6 avec des procédés ordinaires.
CAZEAUX & BIJOTAT,
21 nov Rue Royale, No. 186.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District Judiciaire, paroisse de l'Ascension.—Présent l'hon. B. Winchester, juge—F. Isley contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule, dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu après avis légaux, à la Maison de cour de la paroisse de l'Ascension, pardevant la Cour de Paroisse de la paroisse de l'Ascension, le 29e jour de novembre prochain, et que Thomas C. Nicholls soit nommé pour représenter les créanciers; et en même temps, toutes poursuites contre lui et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.
18 octobre 1834. D A BARRY, greffier
8 nov—7 2m

8 Pipes Eau de Vie française, récemment débarquée et à vendre par THEODORE NICOLET & Co,
22 nov No. 26, rue Bienville.

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, [illegible]. Aussi un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour satisfaire ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des [illegible] 24 oct.

AVIS—La Maison de Pension de Madame [illegible]
17 nov—12 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, [illegible] Décembre [illegible], à la Bourse, à une heure précise, les propriétés suivantes:

Un terrain situé rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant soixante trois pieds onze pouces deux lignes à la rue Conti, avec cent-vingt pieds [illegible] pouces deux lignes de profondeur, avec la maison et les dépendances; la maison est briquetée entre poteaux et contient cinq pièces; le tout conforme au plan; loué $30.

No. 3. Un terrain situé rue Louisa, entre le fleuve et la première rue, à environ 250 pieds du chemin public après la guildive de Mr. Byrne, mesurant 32 pieds 3 pouces 5 lignes sur la rue Louisa sur 143 pieds 3 pouces 5 lignes, avec la maison composée de deux appartemens, galerie et deux cabinets, bien bâtie, briquetée entre poteaux, avec les cuisines en bois, latrines.

No 2. Un autre terrain attenant au précédent, ayant la même face et la même profondeur, avec une maison de quatre appartemens, une gallerie et un cabinet, briquetée entre poteaux, cuisine, latrines, chambre et hangard dans le fond de la cour.

No. 1. Un autre terrain attenant au précédent, mesurant 33 pieds 8 pouces 3 lignes, sur 143 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur, avec un petit jardin, des chambres et une bonne écurie, latrines, puits &c., le tout conforme au plan.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans sont déposés à la Bourse. 25 nov—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

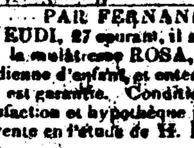

Jeudi, 4 décembre, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, le bateau à-vapeur CONSTITUTION, de 260 tonneaux, [illegible] il est bien pourvu de tout, et est mouillé de l'autre bord du fleuve. On peut aller l'examiner en tout temps. L'inventaire est exposé chez les encanteurs. Conditions: 6 et 9 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction. 24 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI, 27 courant, il sera vendu à la Bourse, [illegible] la mulâtresse ROSA, de 13 ans, jolie [illegible] gardienne d'enfant, et entendue aux travaux de [illegible]. Elle est garantie. Conditions. 4 mois en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente en l'étude de H. B. Cénas, aux frais de l'acquéreur. 25 nov

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu jeudi, 27 du courant, 6 [illegible] et [illegible] Esclaves des deux sexes.
Conditions: 12 mois crédit. 25 nov

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu jeudi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans:

Ned, âgé d'environ 20 ans, bon travailleur à toutes sortes d'ouvrages, mais particulièrement drayman.

Jim, âgé d'environ 20 ans, esclave très robuste.

Peter, âgé d'environ 30 ans, excellent empaqueteur de tabac et garde-magasin, et bon à tout.

Elijah, âgé d'environ 40 ans, excellent drayman, homme de forte construction.

Washington, âgé d'environ 33 ans, un excellent drayman, cocher et palfrenier.

Rhode, âgée d'environ 35 ans, [illegible] blanchisseuse et repasseuse.

Conditions: 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 25 nov

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu jeudi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

L'esclave Booker, de 26 ans, depuis 5 ans dans le pays, excellent laboureur, bucheron, charretier, scieur, excellent sujet, garanti.

Ned, d'environ 28 ans, depuis 5 ans dans le pays, possédant les mêmes talens et garanti, à l'exception qu'il boit quelquefois.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente en l'étude d'Octave de Armas, aux frais des acquéreurs. 25 nov

PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les Soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture, la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'Ile Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme. Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblo, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Les dimanches sont réservés aux personnes de couleur.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 18 nov—

TEMPLE D'ILLUSION,
OU LE COSMORAMA VOYAGEUR.

VIENT de s'établir rue CONDE entre les rues ST.-PHILIPPE ET DUMAINE. Le Cosmorama étant en plein-air, et le jour étant parfaitement convenable pour la perspective de ces points de vue, il est visible tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'à neuf du soir.

Treizième Exposition.—Incendie de Moscow en 1812; Zurich, belle ville de la Suisse; les Noces de Cana, tiré de l'écriture sainte; Marseille ville, sur la Méditerranée; Montauban, jolie ville sur le Tarn; Bordeaux sur la Garonne; Niort jolie ville sur la Sèvre; St. Pétersbourg, capital de Russie; plusieurs scènes de combats, Paris en juillet 1830; Vue du fort l'Empereur et de l'Escadre française sur la rade d'Alger.

Le prix d'entrée est de 25 sous, et moitié pour les enfants. 13 nov—1m

SCHONINGER, BOTTIER;
Rue de Chartres, no. 104, entre Toulouse et Jefferson,

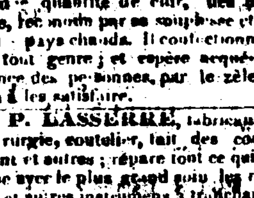

A l'honneur de prévenir les dames et messieurs qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de chaussures pour les dames et les enfans, telle que souliers, brodequins noirs et couleurs différentes. Il a reçu également une quantité de cuir, des meilleures fabriques de France, reconnu par sa souplesse et sa qualité, pour l'usage des pays chauds. Il confectionne la chaussure d'homme en tout genre; et espère acquérir de plus en plus la confiance des personnes, par le zèle et l'exactitude qu'il mettra à les satisfaire. 20 nov—4

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres; répare tout ce qui a rapport à son art; repasse avec le plus grand soin les rasoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St Louis. 20 nov—1m

MARCHANDISES FRANCAISES.

LE soussigné, arrivant de France, par le navire Salem, offre à vendre les articles suivants, savoir:

Un assortiment de meubles français, consistant en armoires, fauteuils élastiques et mécaniques, canapés à ressort, toilette à la duchesse, secrétaires, bureaux, tables de jeu, de nuit, un grand assortiment de linge fait pour enfans, linons français pour moustiquières, bolisles à vignettes et ourlets à jour, un assortiment complet de gants pour hommes et femmes, une caisse de porcelaine, douzaines de pantoufles assorties pour l'hiver, souliers pour femmes, brodequins, robes de chambre pour hommes, orfévrerie en argent, chapeaux d'hommes et de femmes, &c.
SIMON MEYERD,
18 nov rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 Nov. 1834.

LES souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane sont prévenus que tous les titres et documens requis par les conseils légaux de la dite Banque, devront être fournis par ces dits souscripteurs dans le délai de trente jours pour la ville et soixante jours pour la campagne; à défaut de quoi ils seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges provenant de leur souscription. Par ordre de la Direction.
4 nov—30 J. BERTRAND, Directeur.

LE Docteur ACHER, de la Faculté de Paris, chirurgien de l'Hôpital général de Lyon, a l'honneur d'informer ses amis et le public, que récemment arrivé de France pour se fixer à la Nouvelle-Orléans, il [illegible] toutes les opérations chirurgicales, [illegible] de la pierre par la nouvelle méthode de la lithotritie, et il espère que ses efforts pour [illegible]
12 nov [illegible]